ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et anciens combattants : fonctionnement

Question écrite n° 124183

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur le fait que, lors de sa venue à Metz le 8 décembre 2011, il a reconnu que la Lorraine avait payé un lourd tribut aux restructurations militaires : « 28 % de réduction des effectifs quand la moyenne en France s'est limitée à 17 % et j'en ai conscience ». Ces indications statistiques sont incontestables. Toutefois, elles minimisent l'ampleur du problème car les restructurations ont été concentrées au détriment du département de la Moselle, le reste de la région étant pour l'essentiel épargné. Elle lui demande donc quel est le pourcentage des réductions d'effectifs, d'une part, pour le département de la Moselle et, d'autre part, pour le département de la Meurthe-et-Moselle.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 124183
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Défense et anciens combattants
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12955
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)